



Ville de Waterloo  
Service du greffe

EXTRAIT DE RÉSOLUTION

---

Du livre des délibérations du conseil lors  
de la séance régulière du 6 mai 2008

---

A laquelle étaient présents, son Honneur le maire monsieur Pascal Russell et les conseillers suivants:

MM et MMES

Roger Bélanger, Louise Côté, Lucie Fréchette, Denise Lauzière Jean-Marie Lachapelle  
Madame Denyse Bélanger, greffière est aussi présente ainsi que Monsieur  
Luc Lafleur, directeur général

---

**08.05.10.2**

**Proposition de révision de la carte électorale du Québec par la  
Commission de la représentation électorale (CRE)**

- CONSIDÉRANT QUE Le 12 mars dernier, la Commission de la représentation électorale (CRE) déposait sa proposition de nouvelle carte électorale du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE La nouvelle carte proposée prévoit des changements majeurs pour certaines circonscriptions, notamment celle de Shefford et de Johnson;
- CONSIDÉRANT QUE Que par cette refonte, la Ville de Waterloo se retrouve faisant partie du comté de Johnson avec des municipalités faisant partie d'une autre région administrative (Centre du Québec);
- CONSIDÉRANT QUE La ville de Waterloo, fait partie de la MRC de la Haute-Yamaska, dont le territoire est en majeure partie dans le comté de Shefford;
- CONSIDÉRANT QUE L'utilisation du critère démographique pour définir les circonscriptions électorales n'est plus du tout compatible avec l'évolution que connaît le Québec ni avec les grands enjeux démographiques et territoriaux qui sont ceux de ce début du 21<sup>ème</sup> siècle;
- CONSIDÉRANT QUE La proposition de redécoupage ne tient aucunement compte des imbroglios administratifs qui seraient créés si elle devait être adoptée;
- CONSIDÉRANT QUE Cette proposition de redécoupage, avec ses effets pressentis, vient démontrer l'urgente nécessité d'apporter des ajustements à la *loi électorale* pour éviter un appauvrissement de structure de notre société.


**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu unanimement :

- Que la Ville de Waterloo s'oppose fermement à ce projet de révision de la carte électorale du Québec;
- Demande au parlement du Québec à ce qu'une révision profonde des éléments de réflexion et de décision soit entreprise immédiatement par le législateur, révision incluant dans sa forme des éléments de calcul en rapport avec l'occupation dynamique du territoire québécois et respectant le droit à la représentativité de chacun, nonobstant son milieu de vie.

**Adopté**

***Certifié copie conforme  
ce 8 mai 2008***

  
**Denyse Bélanger OMA  
Greffière**